

ARRÊTÉ N°2026-104

**OBJET : Stationnement Poids lourd
Rue Porte carrée – Restaurant l’Aromate**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

Vu la demande de l’entreprise Leblanc Environnement, en date du 26 mai 2026,

Considérant qu’il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la vidange du bac à dégraisseur du restaurant « l’Aromate », un poids lourd sera stationné le **lundi 22 juin 2026 de 8h à 10h**, par l’entreprise Leblanc Environnement (06.22.75.38.94).

Article 2 : La rue sera temporairement barrée le temps de l’intervention, l’entreprise devra mettre en place une signalisation à chaque extrémité de la rue.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d’autre.

Article 4 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l’exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l’article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 27 mai 2026

Le Maire
Jérôme BÉGASSE

